Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260408-08AVR2614-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 AVRIL 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 08 avril à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 avril 2026 La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 avril 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Jérôme, COUEDIC Philippe, DUPE Laurent, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absent : -

Absent ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BEY

08AVR26_14 – Restauration de l'église Saint-Etienne : prolongation du délai d'exécution du marché de travaux

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le projet de restauration de l'église (première tranche)

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution du marché de travaux, ces derniers ayant pris du retard du fait des conditions météorologiques et de circonstances imprévues au cours du chantier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

-DÉCIDE de prolonger le délai d'exécution du marché de travaux conclu avec les entreprises BRIERO de Mauron (lots 1 et 2) et DELESTRE de La Séguinière (lot 3) jusqu'au 29 mai 2026.

-AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération notamment l'avenant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 08 avril 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260408-08AVR2614-DE